



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 18/05/2020

CORONAVIRUS VERSEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ AUX FOYERS LES PLUS MODESTES

La crise sanitaire actuelle peut avoir des conséquences sur les conditions de vies des personnes modestes, et en particulier des familles.

En complément des dispositifs déjà existants, le Président de la République a annoncé dans son allocution du 13 avril 2020 le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes.

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150€, à laquelle s'ajoutent 100€ supplémentaires par enfant à charge. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100€ par enfant à charge.

En Savoie, l'aide exceptionnelle de solidarité a été versée automatiquement ce vendredi 15 mai par la CAF et Pôle emploi à 16 128 foyers.

Cette aide exceptionnelle vient soutenir les familles modestes tout en renforçant le soutien apporté aux plus précaires en cette période de crise : maintien de l'aide alimentaire, mise à l'abri des personnes sans domicile fixe, prolongation des droits aux aides sociales, mobilisation de la réserve sociale.

Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, remercie les associations, les collectivités, les travailleurs sociaux, les structures sociales et médico-sociales ainsi que tous les citoyens qui, face à une crise sans précédent, font vivre cette solidarité partout en France et viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr